

Le pakiSSatan ! La justice valide le mariage forcé d'une chrétienne de 14 ans enlevée par un musulman

écrit par Paco et Christine Tasin | 18 août 2020



Le pakiSSatan !

La pointe contrée que celle des pakpaks !

C'est la bas que l'iSSlam est le plus démoniaque !

Ce peuple et ses mœurs chariatiques,

ce peuple a la bombe atomique !!

Et leur alla vautré au cœur de ce cloaque !...

PACO. Comme une envie de compakpakter !

17/08/2020.

Note de Christine Tasin

Ci-dessous la video, terrible du déni de justice fait à cette pauvre gosse enlevée, violentée... en anglais. Rochefortaise l'a

traduite pour RR, mille mercis à elle. Il faut faire circuler cette histoire pour l'édification des masses et des dégénérés qui ne voient pas de problème avec le voile, avec l'islam... Et qui ne voient pas qu'un pays qui s'islamise c'est un pays qui met la charia à la place de ses lois.

Voici donc le texte de la video

Titre : Gravitass : Le triste sort des jeunes filles chrétiennes au Pakistan

Je veux partager avec vous l'histoire d'une jeune fille, Maria Shaibas, elle a 14 ans et elle est chrétienne. Elle vit au Pakistan, elle est pakistanaise. Elle est contrainte de vivre avec l'homme qui l'a enlevée en la menaçant avec son arme. Il l'a forcée à l'épouser. Et ce qui n'a pas été en faveur de Maria, c'est le système judiciaire au Pakistan, un système qui ajoute des souffrances aux cas de mariages forcés, un système par lequel les juges continuent de déclarer valides les mariages illégaux des mineurs, un système dans lequel les jugements sont passés selon une interprétation islamique de la loi. Que ce reportage puisse vous faire prendre conscience de la situation terrible des centaines de jeunes filles chrétiennes au Pakistan qui respirent mais ne sont pas vraiment vivantes.

Reportage :

La peur est devenue une réalité journalière pour les chrétiens au Pakistan. Ils constituent 2% de la population totale de la République islamique du Pakistan. Ils subissent une discrimination de plus en plus forte et la violence de la part de la majorité musulmane. On peut évaluer la manière dont ils sont traités par les terribles réalités que les jeunes filles chrétiennes doivent affronter tous les jours : la pire étant d'être contrainte de vivre avec le ravisseur, le mariage forcé et la conversion à l'islam. C'est exactement ce qui est arrivé à Maria Shaibazz, cette jeune fille chrétienne, enlevée en avril cette année. On l'a forcée à épouser celui qui l'avait enlevée, un musulman connu. Cela fait trois mois qu'il la garde prisonnière. Le seul espoir de sa famille pour obtenir justice devant le tristement célèbre système judiciaire pakistanais, un système qui n'a pas dérogé à sa réputation. Mardi, la Haute Cour de Lahore a décidé que Maria Shabazz

s'est convertie à l'islam de sa propre volonté, qu'elle avait elle-même accepté d'épouser celui qui l'avait enlevée et par conséquent, devait rester sous sa garde et être une bonne épouse. La Cour n'a même pas tenu compte des certificats de naissance et des registres scolaires possédés par la famille, documents prouvant qu'elle était mineure et que selon des témoins, elle était en pleurs quand le jugement fut proclamé, trop terrifiée pour se défendre et craignant pour la sécurité de sa famille. Elle n'est pas la première à subir ce calvaire et ne sera pas la dernière. On estime à 1000 les femmes pauvres et les jeunes filles de la minorité au Pakistan qui sont enlevées chaque année, converties à l'islam et forcées d'épouser leurs ravisseurs. Il est peu probable que ces chiffres changent dans les prochaines années puisque le gouvernement du Pakistan continue de s'attaquer aux mauvaises priorités et se soumet aux extrémistes. Ceci est un reportage de WION (we on world is one).

Traduit par Rochefortaise pour Résistance républicaine

.
Ci-dessous l'article de La Croix sur le sujet. Les mêmes journaliers de La Croix qui, en France, militent pour le « vivre ensemble » et l'islamisation de notre société. Les hypocrites, les chacals !

Au Pakistan, le mariage forcé d'une chrétienne de 14 ans validé par la justice

Le cas de la jeune Huma Younus pourrait, selon l'ONG Aide à l'Église en détresse (AED), « *devenir le symbole de la pratique des enlèvements de jeunes chrétiennes par des musulmans* ».

Cette jeune fille, née le 22 mai 2005, a été enlevée le 10 octobre dernier par un homme musulman, Abdul Jabbar, et mariée avec lui, comme cela se pratique souvent au Pakistan.

Privée de tout contact avec sa famille, Huma réside désormais à 600 km de sa maison natale. Mais ses parents ont porté son cas devant la Haute Cour de Karachi, capitale de la province du Sindh où ils habitent.

Ils espéraient que le « Child Marriage Restraint Act » (Loi limitant les mariages avec des mineurs), adopté par la province du Sindh en 2014, s'appliquerait. Pour appuyer leur requête et attester l'âge de leur fille, ils avaient produit à l'audience du 3 février un certificat d'école et le certificat de baptême de la paroisse Saint-Jacques de Karachi.

La charia prévaut sur la loi pakistanaise

Mais les deux juges de la Haute Cour, Muhammad Iqbal Kalhoro et Irshad Ali Shah, ont décidé que même si Huma était mineure, le mariage entre la jeune chrétienne et son ravisseur, est toujours valide puisque, comme le stipule la charia (loi islamique), quel que soit son âge, une fille peut se marier après ses premières règles.

Selon l'avocate des parents de Huma Younus, Tabassum Yousaf, le Child Marriage Restraint Act aurait été formulé et approuvé au Pakistan « *dans le seul but d'améliorer l'image du pays dans l'opinion internationale, d'obtenir des fonds d'aide au développement et de pouvoir commercialiser librement des produits pakistanaise sur le marché européen* ».

La déception des parents Younus est d'autant plus grande qu'ils n'ont pu voir leur fille à la Haute Cour de Karachi. Pourtant, lors de l'audience précédente du 16 janvier, les juges avaient expressément demandé au policier responsable de l'enquête, Akhtar Hussain, de faire comparaître Huma devant le tribunal.

Soupçons de collusion avec le ravisseur

Interrogé sur l'absence de la jeune fille, ce policier s'est contenté de dire que celle-ci avait été convoquée. Depuis le

début de l'affaire, Akhtar Hussain maintient une attitude ambiguë qui suscite de forts soupçons de collusion avec le ravisseur, Abdul Jabbar.

Déjà, le 16 janvier, l'avocate Tabassum Yousaf avait appris du policier que Huma avait été convoquée au tribunal le 9 janvier pour signer une déclaration indiquant qu'elle était majeure. « *Ni moi ni ses parents n'étions au courant, alors qu'une telle procédure ne peut pas avoir lieu en l'absence des deux parties. Il est clair que la police aide le ravisseur* », avait alors déclaré l'avocate à l'AED.

À lire aussi

Une minorité chrétienne au Pakistan discriminée et violentée



« *C'est la énième défaite de la justice et une autre preuve que l'État n'attache guère d'importance aux chrétiens en tant que citoyens pakistanais* », a commenté de son côté Nagheena Younus, mère de Huma, à la sortie de l'audience du 3 février.

Le jugement de la Haute Cour de Karachi était également très attendu dans la minorité chrétienne du Pakistan. Forte d'environ trois millions de personnes, soit 2 % de la population, celle-ci est la cible d'attentats et souffre de diverses persécutions.

« Nous en appelons à la communauté internationale »

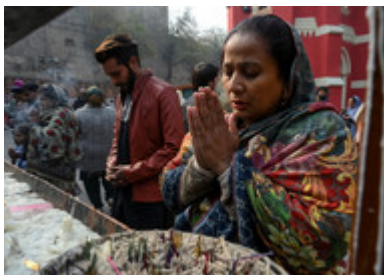
Parmi ces persécutions, de nombreuses jeunes filles chrétiennes sont enlevées par des musulmans qui les épousent

de force puis les obligent à se convertir à l'islam. Selon l'avocate Tabassum Yousaf, interrogée par l'AED peu après l'audience du 16 janvier, « *jusqu'à présent, aucune famille n'avait pu demander justice, parce que les chrétiens sont majoritairement pauvres et peu instruits et qu'ils n'ont pas les moyens de se payer une assistance juridique* ».

Dans l'affaire Huma Younus il s'agissait donc du premier cas de conversion et mariage forcés dont se soit saisie la Haute Cour de Karachi. Et de la première fois qu'était demandée l'application du Child marriage restraint act, encore jamais appliqué depuis 2014.

À lire aussi

Le Royaume-Uni appelé à accueillir les Pakistanais chrétiens persécutés



À la sortie de l'audience du 16 janvier, les parents de Huma s'étaient adressés avec émotion aux médias : « *Nous en appelons à la communauté internationale et vous demandons d'élever la voix pour la défense d'Huma. Si votre fille de 14 ans traversait tout ça, que feriez-vous ? À quel point souffririez-vous ? Considérez notre fille comme votre fille. S'il vous plaît, aidez-nous !* ».

Soupçons de collusion avec le ravisseur

Interrogé sur l'absence de la jeune fille, ce policier s'est contenté de dire que celle-ci avait été convoquée. Depuis le début de l'affaire, Akhtar Hussain maintient une attitude ambiguë qui suscite de forts soupçons de collusion avec le ravisseur, Abdul Jabbar.

Déjà, le 16 janvier, l'avocate Tabassum Yousaf avait appris du policier que Huma avait été convoquée au tribunal le 9 janvier pour signer une déclaration indiquant qu'elle était majeure. « *Ni moi ni ses parents n'étions au courant, alors qu'une telle procédure ne peut pas avoir lieu en l'absence des deux parties. Il est clair que la police aide le ravisseur* », avait alors déclaré l'avocate à l'AED.

<https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/Au-Pakistan-mariage-force-dune-chretienne-14-ans-valide-justice-2020-02-18-1201079005>